

1  
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



**SENAT**  
**SECRETARIAT GENERAL**  
Direction des Séances  
Division des Plénières

*SESSION ORDINAIRE*  
*DE MARS 2025*  
*(2<sup>ème</sup> S.O.)*

**PROCES-VERBAL N° 02**  
**DE LA SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 21 MARS 2025**

Palais du Peuple

TS

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'T' followed by a diagonal stroke.

## **I. DE L'OUVERTURE**

La séance est ouverte, ce vendredi 21 mars 2025 à 15 heures 34 minutes, dans la salle des Conférences Internationales du Palais du peuple, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAMA LUKONDE KYENGE, Président du Sénat.

Sur 109 membres qui composent le Sénat, 78 membres sont présents et 08 sièges sont à pourvoir.

## **II. DU DEROULEMENT DES TRAVAUX**

Après l'adoption du procès-verbal de la dernière séance et l'annonce, par le Président, du dépôt au Sénat par le Gouvernement, d'un nouveau projet de loi portant autorisation de la prorogation de l'état de siège sur une partie du territoire de la République Démocratique du Congo, l'Assemblée plénière adopte l'ordre du jour comprenant trois matières.

### **1. Examen et adoption du calendrier des travaux de la session ordinaire de mars 2025**

Le Rapporteur Adjoint donne lecture du calendrier des travaux.

Au cours du débat qui s'en suit, les Sénateurs BABANGA MPOTIYOLO Anicet et LINGEPO MOLONGA Michel proposent, notamment, une présentation du calendrier des travaux où sont clairement sérieées les matières législatives et celles non législatives ; en spécifiant, pour la rubrique législative, les arriérés et les nouvelles matières.

Par ailleurs, le Sénateur BABANGA déplore la non inscription de sa question orale au calendrier des travaux sous examen.

Après les assurances du Président aux deux collègues, le débat est clos et le calendrier des travaux de la session ordinaire de mars 2025 adopté. Le Président indique que ce calendrier des travaux demeure ouvert à l'inscription de toute nouvelle matière.

Ensuite, en attendant la distribution du projet de loi portant autorisation de la prorogation de l'état de siège, le Président décrète un huis clos.

### **2. Examen et adoption du projet de loi portant autorisation de la prorogation de l'état de siège sur une partie de la République Démocratique du Congo**

A la reprise des travaux, le Rapporteur Adjoint donne lecture de la correspondance du Président de la République, adressée aux Présidents de deux Chambres du Parlement sollicitant une nouvelle prorogation de l'état de siège.

Monsieur Samuel MBEMBA KABUYA, Vice-Ministre à la Justice présente l'économie du projet de loi.

Après son exposé, l'Assemblée plénière adopte la motion du Sénateur Justin KALUMBA MWANA NGONGO proposant l'adoption, sans débat, de ce projet de loi et procède à son adoption, article par article.

L'intitulé, les trois articles ainsi que l'exposé des motifs sont adoptés sans amendements.

Sur 78 Sénateurs qui prennent part au vote 75 votent « oui », aucun « non » et 3 « abstention ».

TS

Voté en des termes identiques par les deux Chambres, ce projet de loi sera transmis au Président de la République pour promulgation.

### 3. Communications du Bureau

Le Bureau annonce deux communications.

La première est un rappel du récent communiqué transmis par voie électronique et relatif au dépôt des rapports des vacances parlementaires.

Pour la deuxième, le Bureau communique les deux sites retenus ainsi que la répartition, aux Commissions permanentes et au Comité d'arbitrage et de conciliation, de leurs bureaux de travail.

Le premier site se trouve dans la Commune de Bandalungwa, Cité Kin-Oasis et le deuxième, à l'immeuble Maison blanche, dans la Commune de Lingwala.

En fin de séance, le Sénateur Bienvenu ESSIMBA BALUWABOLEA présente une motion d'information en sollicitant la suspension des opérations de saisie et de remorquage des véhicules en mauvais stationnement et propose la mise en place d'une commission d'enquête sur la destination des fonds perçus par la police dans le cadre desdites opérations.

Sur ce, l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Il est 17 heures 52 minutes.

Fait à Kinshasa, le 21 mars 2025.

Pour la Rapporteuse, empêchée

**Jean-Claude BAENDE ETAFE ELIKO**

Rapporteur Adjoint



Le Président,

**Jean-Michel SAMA LUKONDE KYENGE**

